

Enregistré en Préfecture le :
17/02/2023

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**VILLE DE
RUEIL-MALMAISON**

OBJET :

Mise à jour des
règlements de la
restauration des seniors
(Portage de repas et
restau-club)

DATE DE CONVOCATION

6 févr. 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE 16

PRESENTS 10

VOTANT 10

La Vice-Présidente du
Centre Communal
d'Action Sociale certifie
avoir fait publier sur le site
internet de la Ville la
délibération ci-contre et
qu'il n'a été fait aucune
observation.

Le 20 février 2023

**BLANDINE
CHANCERELLE**
Adjointe au Maire déléguée
aux Affaires Sociales,
Familiales et aux Seniors
Vice-Présidente du
C. C. A. S.



N°

2023

DEL2023/5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt trois,
Le neuf février à dix-huit heures trente,
Le Conseil d'Administration composé de seize membres,
légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Madame BLANDINE
CHANCERELLE, Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale.

Étaient présents : Mesdames ROUBINET,
CHANCERELLE, MONOT, HALIPRÉ, BERNARD, JOLY,
Messieurs MORIN, de GALARD, SEMPERE,
DEFRANCESCO.

Étaient excusés : Mesdames HAMZA, BECKER,
DESCHEEMAER, SAVARY, Messieurs OLLIER, de
MARION,

Poste vacant d'un membre nommé en cours de remplacement
Formant la majorité des membres en exercice.

Marie-Pierre Avril est nommée Secrétaire de séance.

La Vice-Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que, dans
le cadre de sa politique sociale en faveur des seniors de 62 ans et
plus et des personnes en situation de handicap (carte d'invalidité de
80% et plus) de la Ville de Rueil-Malmaison, le Centre Communal
d'Action Sociale propose un service de restauration à domicile et en
restau-club.

La Vice-Présidente rappelle qu'un règlement intérieur décrit et
définit les modalités de chaque fonctionnement composant ce
service.

La Vice-Présidente propose qu'une mise à jour de ce règlement
intérieur soit effectuée à la suite de l'externalisation du portage de
repas à domicile. Cette mise à jour permet également d'apporter
principalement des précisions relatives aux conditions de livraison,
à certaines règles ainsi qu'à l'interdiction des pourboires.

La Vice-Présidente invite les membres de l'Assemblée à délibérer.

L'ASSEMBLÉE,

Après avoir entendu les explications de la Vice-Présidente et sur sa
proposition,

APPROUVE les termes des deux règlements intérieurs mis à jour,

AUTORISE la Vice-Présidente à signer les règlements intérieurs
mis à jour relatif au service de la restauration Seniors,

Enregistré en Préfecture le :
17/02/2023

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET
REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et
ont signé les membres présents.

BLANDINE CHANCERELLE
Adjointe au Maire déléguée aux
Affaires Sociales, Familiales et
aux Seniors
Vice-Présidente du
C. C. A. S.

